

# Communiqué de presse

---

Ce communiqué ne doit pas être diffusé, publié ou distribué, directement ou indirectement, au sein ou en destination des Etats-Unis d'Amérique, du Canada, de l'Australie ou du Japon. Ce communiqué ne constitue pas une offre et est uniquement fourni à titre informatif.

---

## DEINOVE ANNONCE LE LANCEMENT D'UNE AUGMENTATION DE CAPITAL PAR CONSTRUCTION ACCÉLÉRÉE D'UN LIVRE D'ORDRES

**Montpellier, le 14 juin 2018 (18h00 CEST)** – DEINOVE (Euronext Growth Paris : ALDEI), société de biotechnologie qui découvre, développe et produit des composés à haute valeur ajoutée à partir de bactéries rares, **annonce aujourd'hui le lancement d'une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de bénéficiaires**, conformément à la 13<sup>ème</sup> résolution de l'Assemblée Générale mixte des actionnaires du 23 mai 2018 et à l'autorisation du Conseil d'administration du 14 juin 2018 (l'« **Opération** »). Le montant cible de l'Opération est de 8 M€, soit une dilution de l'ordre de 19%. Le nombre d'actions, le montant levé et la dilution exacte seront annoncés dans le communiqué de presse annonçant le résultat de l'opération.

Au regard de la catégorie de bénéficiaires au profit de laquelle le droit préférentiel de souscription est supprimé (sociétés d'investissement et fonds d'investissement de droit français ou de droit étranger investissant dans un secteur similaire ou complémentaire à celui de DEINOVE), les fonds seront uniquement levés auprès d'investisseurs institutionnels français et internationaux, à l'exception notamment des États-Unis, du Canada, de l'Australie et du Japon.

Cette levée de fonds s'inscrit dans la stratégie de DEINOVE de développer des antibiotiques innovants capables de répondre à l'urgence sanitaire de l'antibiorésistance. La Société a finalisé en mai dernier l'acquisition de la société BIOVERTIS, de sa filiale MORPHOCHEM et de leur candidat-antibiotique innovant ciblant les formes sévères d'infections à *Clostridium difficile*, qui a déjà fait l'objet d'essais cliniques de Phase I. Cette acquisition s'est accompagnée de l'entrée au capital de DEINOVE du fonds allemand TVM Capital, l'un des principaux fonds européens spécialisé dans les sciences de la vie, qui détient 3,34% du capital actuel de DEINOVE. TVM Capital GmbH a également été nommée membre du Conseil d'administration de DEINOVE, à l'occasion de l'acquisition de la société BIOVERTIS et de sa filiale MORPHOCHEM<sup>1</sup>. Enfin, TVM participera à la présente augmentation de capital à hauteur de 2 M€.

La réussite de l'augmentation de capital assurerait à DEINOVE les ressources nécessaires au lancement d'un essai clinique de Phase II, prévu fin 2018. Les fonds levés contribueraient également au financement des opérations de DEINOVE dans ses différents domaines d'activité, principalement antibiotiques et ingrédients cosmétiques. Ils financeraient notamment le développement préclinique des molécules NBTI le cas échéant ainsi que le développement d'un second caroténoïde, le premier ayant été lancé sur le marché cosmétique en avril 2018.

L'opération s'effectuera par construction accélérée d'un livre d'ordres, à l'issue de laquelle seront déterminés le nombre et le prix des actions nouvelles émises. La construction accélérée du livre d'ordres débute immédiatement et devrait se clore avant l'ouverture des marchés du 15 juin 2018,

---

<sup>1</sup> Cf. Communiqué de presse du 23 mai 2018.

sous réserve de toute clôture anticipée ou prorogation. La Société<sup>é</sup> annoncera le résultat de l'opération dès que possible après la clôture du livre d'ordres dans un communiqué de presse.

Conformément à la 13<sup>ème</sup> résolution de l'Assemblée Générale mixte des actionnaires du 23 mai 2018 et à l'autorisation du Conseil d'administration du 14 juin 2018, le prix d'émission des actions nouvelles sera au moins égal à la moyenne pondérée par les volumes des cinq dernières séances de bourse précédant la fixation du prix d'émission, diminuée le cas échéant d'une décote maximale de 20%.

Les actions nouvelles porteront jouissance courante et seront admises aux négociations sur le marché Euronext Growth sous le code ISIN FR0010879056 – ALDEI.

DEINOVE a pris un engagement d'abstention à l'égard d'Invest Securities pour une période se terminant 90 jours calendaires après la date de règlement-livraison de l'augmentation de capital.

Conformément aux dispositions de l'article 211-3 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, l'offre des actions de la Société dans le cadre de cette augmentation de capital réalisée au profit d'une catégorie de bénéficiaires déterminés, ne donnera pas lieu à un prospectus soumis au visa de l'Autorité des Marchés Financiers. Des informations détaillées concernant la Société, notamment relatives à son activité, ses résultats et les facteurs de risque correspondant, figurent dans le rapport financier annuel relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2017, lequel peut être consulté, ainsi que les autres informations réglementées et l'ensemble des communiqués de presse de la Société, sur son site internet ([www.deinove.com](http://www.deinove.com)).

Invest Corporate Finance intervient en tant que Conseil et Invest Securities en tant que Chef de File & Teneur de livre de l'opération.

### Contact Invest Securities

**Pascal Hadjedj**

Responsable Vente Marchés Primaires

Tél : +33 (0)6 16 98 56 91

### À PROPOS DE DEINOVE

DEINOVE (Euronext Growth Paris : ALDEI) est une société de biotechnologie qui découvre, développe et produit des composés à haute valeur ajoutée issus de microorganismes rares pour les secteurs de la santé, de la nutrition et de la cosmétique. Pour cela, DEINOVE s'appuie sur deux atouts clés :

- Un soucier unique au monde de 6 000 bactéries rares et encore inexploitées ;
- Une plateforme d'ingénierie génétique, métabolique et fermentaire propriétaire qui lui permet de transformer à façon ces micro-usines naturelles en nouveaux standards industriels.

Basée à Montpellier, DEINOVE emploie environ 55 collaborateurs et a déposé plus de 130 brevets à l'international. La Société est cotée sur Euronext Growth<sup>®</sup> depuis avril 2010.

*Plus d'informations sur [www.deinove.com](http://www.deinove.com)*

## Contacts Deinove

### **Emmanuel Petiot**

Directeur Général

Tél : +33 (0)6 13 80 25 30

[emmanuel.petiot@deinove.com](mailto:emmanuel.petiot@deinove.com)

### **ALIZE RP, Relations Presse**

**Caroline Carmagnol / Aurore Gangloff**

Tél : +33 (0)1 44 54 36 66

[deinove@alizerp.com](mailto:deinove@alizerp.com)

### **Coralie Martin**

Communication et relations investisseurs

Tél : +33 (0)6 46 62 47 50

[coralie.martin@deinove.com](mailto:coralie.martin@deinove.com)



## Avertissement

Le présent communiqué a une valeur exclusivement informative. Le présent communiqué ne constitue pas et ne saurait être considéré comme constituant une offre au public, une offre de souscription ou une sollicitation d'intérêt au public en vue d'une opération par offre au public de titres financiers.

La diffusion de ce communiqué dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales en vigueur. Les informations contenues dans ce communiqué ne constituent pas une offre de titres en France, aux États-Unis, au Canada, en Australie, au Japon ni dans aucun autre pays. Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des États-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon. Ce document ne constitue pas une offre de vente des actions DEINOVE aux États-Unis.